



2^e EDITION MUTUELLE FOOT & LA SEMAINE DU MUTUALISTE
« Famille, Solidarité et Prévoyance : Construisons ensemble un avenir plus sûr »

FESTIVAL DES MUTUELLES DE CÔTE D'IVOIRE

MUTUELLE FOOT 2026

COURSE DES DAMES INTERMUTUELLES

RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA COMPÉTITION

Date : 08 AOÛT 2026

Lieu :

Terrains de Handball

Université Félix Houphouët-Boigny

Abidjan – Cocody

« Le sport au service de la solidarité mutualiste »

Version 2026.1



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

ARTICLE 1 : OBJET

La Course des Dames Intermutuelles est organisée dans le cadre du Festival des Mutuelles de Côte d'Ivoire (FMCI).

Cette activité vise à promouvoir la pratique sportive féminine, le bien-être, l'esprit d'équipe et la cohésion entre les mutuelles participantes.

ARTICLE 2 : DATE ET LIEU

La compétition se déroulera le 08 août 2026 sur le terrain officiel du Festival, aménagé sur les installations sportives de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition est ouverte exclusivement aux mutuelles régulièrement inscrites au Festival des Mutuelles de Côte d'Ivoire.

Le droit de participation est fixé à cinquante mille francs CFA (50 000 FCFA) par équipe.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque mutuelle engage une équipe composée de cinq (5) participantes.

La composition de l'équipe doit respecter les conditions suivantes :

- Trois (3) participantes âgées de trente (30) ans au plus ;
- Deux (2) participantes âgées de plus de trente (30) ans.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de vérifier l'âge et l'identité des participantes.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION ET VALIDATION

Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur la plateforme officielle du Festival.



+225 | 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

Aucune participante non enregistrée et non validée ne pourra prendre part à la compétition.

Les listes validées par le Comité d'Organisation feront foi durant toute la compétition.

ARTICLE 6 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les épreuves se dérouleront sur le terrain officiel du Festival.

Les premières manches éliminatoires se tiendront entre 09h30 et 10h30, durant la période consacrée à l'accueil et au passage des officiels.

Les manches éliminatoires se poursuivront selon le programme établi par le Comité d'Organisation.

La finale se déroulera sur le terrain officiel avant les demi-finales du Tournoi de Maracana Zone Intermutuelles.

Le format des courses, les distances et les modalités de qualification seront précisés par la Direction Technique de la compétition.

ARTICLE 7 : FRAUDE ET IRRÉGULARITÉS

Toute participante inscrite sous une fausse identité ou ne remplissant pas les conditions d'éligibilité sera exclue de la compétition.

Toute fraude constatée pourra entraîner la disqualification de l'équipe concernée.

ARTICLE 8 : DISCIPLINE ET FAIR-PLAY

Les participantes s'engagent à respecter :

- les officiels ;
- les autres concurrentes ;
- les consignes de sécurité ;



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

- les valeurs de solidarité et de fraternité du mouvement mutualiste.

Tout comportement antisportif pourra entraîner une sanction ou une disqualification.

ARTICLE 9 : RÉCOMPENSES

Les distinctions suivantes seront attribuées à l'issue de la compétition :

- Équipe Championne ;
- Équipe Vice-Championne.

L'équipe championne bénéficiera d'une récompense minimale garantie de deux cent cinquante mille francs CFA (250 000 FCFA) ainsi que du trophée officiel de l'épreuve.

Cette récompense pourra être revalorisée en fonction des contributions des partenaires et sponsors du Festival.

Les autres récompenses seront déterminées par le Comité d'Organisation.

ARTICLE 10 : REMISE DES PRIX

Les trophées, médailles et cadeaux offerts par les partenaires seront remis lors de la cérémonie officielle de clôture du Festival des Mutuelles de Côte d'Ivoire.

Les récompenses financières ainsi que les attestations officielles seront remises lors du Dîner des Présidents.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS FINALES

L'inscription à la compétition vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le Comité d'Organisation est seul habilité à interpréter le présent règlement et à prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Fait à Abidjan le 19 juin 2026,

Le Comité d'Organisation – Course de relais
Festival des Mutuelles de Côte d'Ivoire



+225 | 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI